

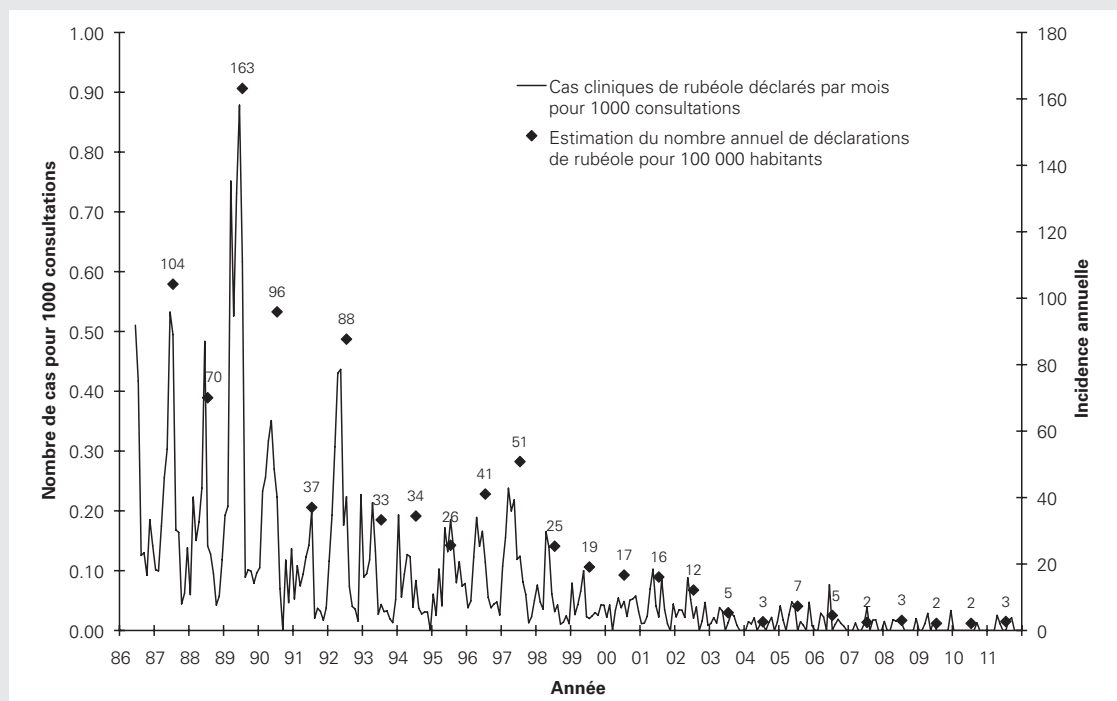
Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 21.9.2012 et incidence par 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	35		36		37		38		Moyenne de 4 semaines	
Thème	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Influenza	15	1.2	8	0.6	21	1.6	13	1.1	14.3	1.1
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Otite moyenne	33	2.5	39	2.9	28	2.1	44	3.7	36	2.8
Pneumonie	7	0.5	4	0.3	13	1	22	1.9	11.5	0.9
Coqueluche	8	0.6	3	0.2	6	0.4	3	0.3	5	0.4
Médecins déclarants	157		151		145		134		146.8	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986 – décembre 2011

La rubéole



L'incidence de la rubéole a fortement décliné en Suisse, suite à l'introduction en 1985 de la vaccination ROR (rougeole, oreillons, rubéole) généralisée des petits enfants. L'extrapolation à l'ensemble de la Suisse des cas cliniques de rubéole déclarés par les médecins de premier recours Senti-

nella fournissait une incidence maximale de 163 cas pour 100 000 habitants (10 800 cas) en 1989. Ces cinq dernières années (2007–2011), l'incidence annuelle se situait par contre au plus bas niveau depuis le lancement de la surveillance Sentinella, autour de 2 cas pour 100 000 habi-

tants, correspondant à environ 200 cas par année.

En 2010, un seul cas de rubéole a été déclaré par les médecins Sentinella, contre six cas retenus chacune des trois années précédentes. Trop jeune pour être vacciné, ce cas correspondait à la définition clinique, mais n'a

pas été confirmé au laboratoire (IgM négatives). En 2011, cinq cas ont été déclarés, dont un seul a été testé. Parmi eux, on relève deux sœurs de 17 (IgM positives) et 14 ans, non vaccinées contre la rubéole.

Selon l'enquête nationale menée en 1999–2003, la couverture vaccinale contre la rubéole des enfants de 2 ans était de 81 %, pour au moins une dose. Elle s'élevait à 87 % chez les enfants en début de scolarité et à 91 % chez les adolescents en fin de scolarité obligatoire. Depuis lors, la couverture a augmenté. En 2008–2010, elle s'élevait à 91 % pour au moins une dose à 2 et à 8 ans et atteignait 94 % à 16 ans. Pour au moins deux doses, elle se montait à 82–84 %, selon l'âge, en forte progression depuis le début des années 2000. Il est nécessaire que 85 % à 87 % de toute la population soit immune pour bloquer la circulation du virus.

Après plus de 25 ans sans interruption, la surveillance de la rubéole par le réseau de médecins volontaires Sentinella a pris fin en décembre 2011. Jusqu'à l'introduction récente de la déclaration obligatoire de la rubéole, Sentinella constituait l'unique source d'information sur les cas cliniques de rubéole en cabinets. Cette surveillance reposant sur un échantillon représentatif de médecins en cabinet a permis d'évaluer le programme de vaccination contre la rubéole, en particulier de suivre l'incidence de la maladie. Bien qu'encore incomplet, le succès même de ce programme a progressivement limité la sensibilité de la surveillance Senti-

nella de la rubéole, alors que la surveillance de cette maladie devait être renforcée dans le cadre de l'objectif OMS d'élimination de la rubéole et de la rubéole congénitale d'Europe, d'ici à fin 2015. C'est pourquoi une déclaration exhaustive des infections rubéoleuses confirmées par un examen de laboratoire a été introduite en 2008. Suite à une déclaration de laboratoire, le médecin traitant reçoit un formulaire de déclaration complémentaire (pas de déclaration initiale). L'Office fédéral de la santé publique, en particulier la Division Maladies transmissibles, tient à exprimer ses plus vifs remerciements aux nombreux médecins qui, tout au long de ce quart de siècle, ont bénévolement participé au réseau Sentinella. Ils ont fourni un travail de qualité, indispensable à la santé publique. ■

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 031 323 87 06

Pour éliminer la rubéole et la rubéole congénitale en Suisse, l'OFSP recommande la vaccination de tous les jeunes enfants selon le calendrier suivant :

- première dose ROR à 12 mois ;
- deuxième dose entre 15 et 24 mois, au plus tôt 1 mois après la première dose.

Une vaccination ROR manquante peut être rattrapée à tout âge. Pour les adultes nés après 1963 non vaccinés ou qui n'ont pas fait la maladie précédemment, la vaccination est également recommandée, en particulier pour :

- les femmes en âge de procréer ;
- le personnel de santé ;
- les personnes ayant une activité professionnelle en contact avec des enfants